

LIVRET D'ACCUEIL

Le Foyer-logement « Les Dunes » accueille les personnes âgées de plus de soixante ans, seules ou en couples, qui souhaitent être sécurisées et accompagnées dans leur vie quotidienne. Il se situe à proximité immédiate du centre-ville, face à la grande plage sur un parc paysager de 25 192 m² dans lequel se trouve également la maison de retraite.

L'établissement assure à ses résidents la possibilité de recréer son chez-soi, une présence à leurs côtés de jour comme de nuit, la restauration complète, le blanchissage de leur linge, ainsi qu'une aide individualisée dans la vie de tous les jours. Des animations sont régulièrement proposées afin de favoriser les échanges et les rencontres.

Les résidents ont le libre choix de leur médecin traitant. L'établissement n'est pas médicalisé. Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, aide-ménagères ou coiffeurs de leurs choix viennent à domicile. Ces prestations ne sont pas comprises dans les frais de séjour.

L'établissement peut accueillir 34 résidents. Il comprend :

- 28 F1 bis de 32 m² comprenant un séjour, un coin chambre, un coin cuisine, une salle de bains avec W-C et un placard.
- 4 F1 de 25 m² comprenant un séjour-chambre, une salle de bains avec W-C et un placard.
- 1 F2 de 40 m² comprenant, un séjour, une chambre, une salle de bains, W-C et 2 placards.

Tous les studios sont équipés d'une prise télévision, d'une prise téléphonique personnelle (abonnement et consommations à la charge du résident) et de rideaux anti-feu. L'entretien général du studio est assuré par l'établissement.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Foyer-logement est géré par le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, établissement public administratif rattaché à la ville de Quiberon, composé de membres élus (conseillers municipaux) et de membres nommés (représentants d'associations) et présidé par Monsieur Bernard Hilliet, maire de Quiberon. Bretagne Sud Habitat est propriétaire du bâtiment.

Madame Anne Bénabes, directrice de l'établissement met en œuvre les actions approuvées par le conseil d'administration du C.C.A.S de la ville de Quiberon et assure la gestion administrative et financière.

Le trésorier principal de Carnac est chargé de l'encaissement des recettes et du règlement des dépenses après contrôle des fonds disponibles et de la conformité des opérations comptables.

Le conseil de la vie sociale, présidé par Madame Médélice Morineau, résidente de l'établissement, et composé de représentants du conseil d'administration, de représentants des usagers et de leurs familles et de représentants du personnel, donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement.

Le personnel comprend 1 poste de direction, 1 poste de secrétariat, 1 poste d'aide-soignante, 2 postes de veilleuses de nuit, 6 postes d'agents sociaux et 1 agent technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Personnes accueillies

Les personnes désireuses de rentrer au Foyer-logement doivent compléter un dossier administratif et faire compléter un dossier médical par leur médecin traitant.

Dans l'attente d'un logement disponible, elles sont inscrites sur une liste d'attente. Une priorité est accordée aux personnes originaires de Quiberon et de Saint-Pierre-Quiberon.

Un règlement intérieur fixe les règles de vie de l'établissement.

Lorsque l'état de santé du résident nécessite une prise en charge médicalisée, une entrée en Maison de retraite doit être envisagée par le résident et sa famille dans des délais brefs.

Toute exclusion peut être décidée par le conseil d'administration du C.C.A.S en cas de non-respect du règlement intérieur, sur proposition de la direction.

Formalités d'admission

L'admission au Foyer-logement est prononcée par la directrice de l'établissement, après avis du médecin traitant et après examen du dossier administratif qui comprend :

- ❖ une photocopie de la carte d'identité
- ❖ une photocopie de l'attestation de sécurité sociale (en cours de validité)
- ❖ une photocopie de l'attestation de mutuelle complémentaire (en cours de validité)
- ❖ une photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- ❖ une attestation d'assurance multirisque habitation (en cours de validité)
- ❖ une photocopie de la décision de tutelle ou curatelle
- ❖ le numéro de téléphone et l'adresse d'au moins deux personnes à prévenir en cas de besoin
- ❖ le nom et les adresses des caisses de retraite
- ❖ le nom du médecin traitant, pharmacie,... dont l'intervention souhaite être conservée.

Conditions financières

Toutes les conditions financières sont définies dans le contrat de séjour joint au présent livret et sont révisées chaque année.

TROUSSEAU RECOMMANDÉ

- ▶ un lit de 90 x 190
- ▶ une table de chevet
- ▶ un petit réfrigérateur
- ▶ une bouilloire électrique
- ▶ un four à micro-ondes
- ▶ une table avec chaises pour les petits déjeuners et goûters
- ▶ un ou deux fauteuils
- ▶ une télévision et un meuble de télévision (avec attestation de conformité aux normes de sécurité)
- ▶ une commode
- ▶ un grand et un petit meuble pour le séjour
- ▶ un petit meuble de salle de bains
- ▶ vêtements, draps, couvertures, oreillers et alèzes, peignoir, linge de toilette, linge de nuit en quantité suffisante pour 8 jours marqués au nom et prénom du résident
- ▶ chaussures de ville, chaussons, manteaux, pardessus, écharpe, foulard
 - ▶ produits de ménage pour l'entretien quotidien courant
- ▶ un sac en tissu marqué au nom et prénom pour le linge sale
- ▶ vaisselle pour le petit-déjeuner, le goûter et pour les repas pris dans les studios en cas de maladie
- ▶ serviette de table et pochette de serviette de table marquées au nom et prénom
- ▶ un petit sac de voyage en cas d'hospitalisation avec linge de corps marqué avec nom et prénom, produits d'hygiène et trousse de toilette
- ▶ luminaires (installés par l'établissement conformément à la réglementation)
- ▶ un stock d'ampoules à renouveler chaque fois que besoin
- ▶ objets personnels et décoratifs